Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240124-DEC_012_2024-AU Date de télétransmission : 25/01/2024 Date de réception préfecture : 25/01/2024

DEPARTEMENT
DE LOT & GARONNE
ARRONDISSEMENT de Nérac

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE BARBASTE 47230

Tél.: 05.53.65.51.38 Fax: 05.53.97.18.36 e-mail: mairie.barbaste@orange.fr

04-2024 CONVENTION THEATRE

ENTRE:

La Commune de BARBASTE, représentée par Le Maire, Valérie TONIN, sise 1, Allée Victor Hugo - 47230 BARBASTE - 205.53.65.51.38 - 1 : mairie.barbaste@orange.fr

ET:

La Communauté de Communes Albret Communauté, représenté(e) par le Président, Alain LORENZELLI sise Place Aristide Briant - Centre Haussmann - 47600 NERAC

☎: 05.53.97.55.97 - : contact@albretcommunaute.fr

Il est convenu ce qui suit :

La Commune de BARBASTE met à la disposition de la CC Albret Communauté au profit de l'Ecole de Musique et de Danse (EMD)

🗵 le Théâtre Municipal de BARBASTE et tout le matériel et mobilier s'y trouvant :

Le Samedi 06 AVRIL 2024 de 10H à 24H afin d'organiser une « AUDITION » de l'Ecole de Musique Albret Communauté.

OBLIGATIONS de la CC Albret Communauté :

LA SALLE

- Elle la prendra en l'état et s'engage à la rendre telle qu'elle lui a été confiée.
- Toute dégradation constatée (mobilier, appareils techniques) lui sera facturée.

ASSURANCE

Elle contractera toutes les assurances nécessaires :

- à l'utilisation de la salle,
- aux matériels qu'elle apportera,
- aux quelconques accidents qui pourraient survenir, aux personnes faisant partie des intervenants (enseignants, techniciens, élèves, parents...), aux spectateurs et aux matériels de la salle.

<u>SECURITE</u> (obligatoire dans le cadre d'une représentation ouverte au public et/ou parents d'élèves)
Pour un spectacle un agent diplômé de Service Sécurité Incendie et Assistance à Personnes (SSIAP), est obligatoire.

A défaut de présence d'un agent SSIAP, à l'ouverture des portes, l'entrée de la salle ne sera pas ouverte au public. <u>Pour le spectacle faisant l'objet de cette convention</u>, **l'agent SSIAP sera fourni par** :

☑ la CC Albret Communauté

CONDITIONS FINANCIERES

La salle est mise à la disposition de la CC Albret Communauté aux conditions suivantes $\underline{conformément}$ à la Délibération du Conseil Municipal N°47/2023 datée du 14/12/2023 :

Z LOCATION: Gratuité

☑ FRAIS de FONCTIONNEMENT (Chauffage): 50 € LE CAS ECHEANT

DROITS LIES AUX SPECTACLES

Déclaration et règlement des droits liés aux spectacles (SACEM/SACD/ou autres organismes) : **effectués** par la CC Albret Communauté.

Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240124-DEC_012_2024-AU Date de télétransmission : 25/01/2024 Date de réception préfecture : 25/01/2024

AUTRES POINTS

Régie technique : 🗵 La CC Albret Communauté

Fait à BARBASTE, le 21 DECEMBRE 2023 Le Maire, Valérie TONIN



Fait à	, le
Pour:	
M. Mm	e

Le Président
M. Alain LORENZELL!

24 JAN 2024

ALBRET

AT600

NERAC

NERAC